



agence d'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Section des Unités de recherche

Evaluation de l'AERES sur l'unité :

Institut Michel Villey

IMV

sous tutelle des
établissements et organismes :

Université Panthéon-Assas

Décembre 2012



agence d'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Section des Unités de recherche

Le Président de l'AERES

Didier Houssin

Section des Unités
de recherche

Le Directeur

Pierre Glaudes



Notation

À l'issue des visites de la campagne d'évaluation 2012-2013, les présidents des comités d'experts, réunis par groupes disciplinaires, ont procédé à la notation des unités de recherche relevant de leur groupe (et, le cas échéant, des équipes internes de ces unités). Cette notation (A+, A, B, C) a porté sur chacun des six critères définis par l'AERES.

NN (non noté) associé à un critère indique que celui-ci est sans objet pour le cas particulier de cette unité ou de cette équipe.

- Critère 1 - C1 :** Production et qualité scientifiques ;
- Critère 2 - C2 :** Rayonnement et attractivité académique ;
- Critère 3 - C3 :** Interaction avec l'environnement social, économique et culturel ;
- Critère 4 - C4 :** Organisation et vie de l'unité (ou de l'équipe) ;
- Critère 5 - C5 :** Implication dans la formation par la recherche ;
- Critère 6 - C6 :** Stratégie et projet à cinq ans.

Dans le cadre de cette notation, l'unité de recherche concernée par ce rapport a obtenu les notes suivantes.

- **Notation de l'unité :** Institut Michel Villey pour la culture juridique et la philosophie du droit

C1	C2	C3	C4	C5	C6
A+	A+	B	A	A+	A+



Rapport d'évaluation

Nom de l'unité :	Institut Michel Villey pour la culture juridique et la philosophie du droit
Acronyme de l'unité :	IMV
Label demandé :	EA
N° actuel :	3128
Nom du directeur (2012-2013) :	M. Olivier BEAUD
Nom du porteur de projet (2014-2018) :	M. Olivier BEAUD

Membres du comité d'experts

Président :	M. Bernard DURAND, Université Montpellier 1, Montpellier
Experts :	M ^{me} Marie CORNU, CNRS, Ivry (représentant du CoCNRS)
	M. Eric GASPARINI, Université Aix-Marseille, Aix-en-Provence
	M. Yves MAUSEN, Université Montpellier I, Montpellier (représentant du CNU)
	M. Alexandre VIALA, Université Montpellier 1, Montpellier

Délégué scientifique représentant de l'AERES

M^{me} Wanda MASTOR

Représentant(s) des établissements et organismes tutelles de l'unité :

M. Guillaume LEYTE, Université Paris 2

M. Florent CHAMPY, CNRS

1 • Introduction

Historique et localisation géographique de l'unité

L'Institut Michel Villey a été créé, dans sa forme actuelle, par le professeur Stéphane RIALS en 1998, succédant ainsi au Centre de philosophie du droit. Principal centre de recherche en France sur la philosophie du droit et la culture juridique, il est le lieu de création de deux revues d'importance, l'Annuaire de l'Institut Michel Villey et Jus politicum. Dirigé depuis 2007 par M. Olivier BEAUD, l'Institut, localisé au dernier étage d'un bâtiment de la rue d'Ulm, est le lieu de nombreuses rencontres scientifiques d'ampleur nationale et internationale.

Équipe de Direction

Directeur : M. Olivier BEAUD ; Directeur-adjoint : M. Denis BARANGER

Nomenclature AERES

Effectifs de l'unité

Effectifs de l'unité	Nombre au 30/06/2012	Nombre au 01/01/2014	2014-2018 Nombre de produisants du projet
N1 : Enseignants-chercheurs titulaires et assimilés	11	10	10
N2 : Chercheurs des EPST ou EPIC titulaires et assimilés			
N3 : Autres personnels titulaires (n'ayant pas d'obligation de recherche)	1	1	
N4 : Autres enseignants-chercheurs (PREM, ECC, etc.)			
N5 : Autres chercheurs des EPST ou EPIC (DREM, Post-doctorants, visiteurs etc.)			
N6 : Autres personnels contractuels (n'ayant pas d'obligation de recherche)			
TOTAL N1 à N6	12	11	10
Taux de producteurs	100 %		



Effectifs de l'unité	Nombre au 30/06/2012	Nombre au 01/01/2014
Doctorants	30	
Thèses soutenues	11	
Post-doctorants ayant passé au moins 12 mois dans l'unité *		
Nombre d'HDR soutenues		
Personnes habilitées à diriger des recherches ou assimilées	9	8



2 • Appréciation sur l'unité

Points forts et possibilités liées au contexte

La qualité des publications, la reconnaissance internationale qui accompagne les activités de recherche, la formation proposée et l'implication des doctorants sont tout à l'honneur d'une unité qui sait, en outre, tenir ses engagements et construire un projet cohérent.

Points à améliorer et risques liés au contexte

La qualité de l'Institut, sa reconnaissance internationale, les invitations lancées à des collègues étrangers, méritent que soit résolue la question du manque de locaux. On y joindra le problème du personnel administratif, résolu par l'Université, mais sans garantie de permanence. Cette incertitude est une préoccupation sérieuse pour un Institut dont les ambitions ne peuvent s'appuyer que sur des vacataires, dévoués mais dont le renouvellement n'est pas assuré.

Recommandations

L'Université et l'Institut devraient se concerter pour une réflexion sur l'importance de cet Institut - pour les SHS en général et le droit en particulier - et une analyse des besoins en personnel.



3 • Appréciations détaillées

Appréciation sur la production et la qualité scientifiques

Fort de plus de 300 publications dans les revues nationales et internationales (de droit constitutionnel ou, plus largement, de théorie et de philosophie du droit) et d'ouvrages de référence (notamment dans la collection Léviathan des PUF) au terme de la période écoulée (2007-2012), l'Institut est particulièrement productif. Les travaux de ses membres portent sur la philosophie du droit *lato sensu*, le droit politique et la théorie constitutionnelle. Ils sont constitués d'ouvrages et d'articles de très grande qualité qui, dans le champ qu'ils occupent, bénéficient d'une grande visibilité. La publication de deux revues qui font désormais référence en droit constitutionnel et en théorie et philosophie du droit, *Jus Politicum* et l'Annuaire de l'institut Villey, assure la visibilité nationale et internationale de l'Institut.

Appréciation sur le rayonnement et l'attractivité académiques

Durant la période écoulée, 18 tables rondes ont été organisées, 11 colloques, 10 journées d'études, 15 conférences de professeurs invités et 9 workshops. Ce dynamisme fait de l'Institut Michel Villey, petite structure sur le plan formel, un lieu de rendez-vous d'envergure nationale et internationale. Certains de ses chercheurs sont également membres de l'IUF. La revue électronique *jus politicum* qui comble un vide dans le panel des revues du droit public (la théorie constitutionnelle), l'*Encyclopédie de droit politique* en ligne et la collaboration avec des partenaires étrangers comme avec des laboratoires reconnus dans le domaine de la philosophie (NOSOPHI) ou de la théorie de l'Etat (IRCM) ont fortement contribué à la notoriété et à l'autorité scientifique de l'IMV. Il est le seul laboratoire, en France, reconnu comme laboratoire de philosophie du droit.

Appréciation sur l'interaction avec l'environnement social, économique et culturel

Compte tenu des thèmes abordés par l'Institut, se dégage la volonté de mettre l'accent sur les soubassements philosophiques et les racines substantielles de la pensée juridique tout comme celle de militer contre le tropisme du contentieux constitutionnel. Cette tentative de dépassement de la dimension strictement contentieuse et juridique de la discipline contribue à la faire respirer en l'ouvrant à d'autres champs du savoir. Une certaine ouverture que traduisent la nomination de certains membres à l'IUF et leur participation à des émissions culturelles de type France-Culture.

Appréciation sur l'organisation et la vie de l'unité :

La Gouvernance a évolué en 2008. Un conseil de l'institut a été mis en place, ce que la taille de l'unité ne lui imposait pas. L'Institut se réunit une fois par an en assemblée générale pour arrêter les projets de recherche et permettre aux doctorants de participer à la discussion. Ces derniers jouissent d'un accès aux locaux de l'Institut (1 tiers de la surface) au sein desquels ils peuvent se rencontrer, échanger leurs idées et s'entraider. L'Institut souffre néanmoins d'un sous-encadrement administratif et ses locaux sont un peu vétustes. Leur relative exiguïté ne permet pas d'offrir un bureau aux professeurs invités.

Appréciation sur l'implication dans la formation par la recherche

L'institut Michel Villey est rattaché à l'école doctorale d'histoire du droit, de philosophie du droit et de sociologie juridique (ED n° 8). Les membres de l'Institut participent aux enseignements du M2 de droit public approfondi. Ils interviennent en outre au sein du Collège de droit de l'Université Paris 2 où ils animent un séminaire de philosophie du droit et d'éthique dans le cadre de la filière « Fondements du droit ». Ils sont également présents à l'Ecole de droit de Paris 2 où ils essaient d'introduire l'enseignement de la philosophie du droit. Autant d'interventions qui permettent de combler efficacement l'absence d'un rattachement institutionnel de l'Institut Michel Villey au M2 de philosophie du droit de Paris 2. La stratégie s'avère raisonnable dans la mesure où la philosophie du droit n'a pas d'incarnation institutionnelle au CNU. L'accueil des doctorants est favorisé par l'organisation de conférences, leur implication dans les travaux de l'unité, l'accès aux revues de l'unité, et par le fait qu'ils puissent organiser leurs propres colloques.



Appréciation sur la stratégie et le projet à cinq ans

Les axes, qui ont fait la réputation de l'Institut, vont se maintenir. Le projet est solide, innovant et cohérent et va, sans aucun doute, maintenir l'excellence de l'unité. Le projet a le mérite de concilier deux stratégies complémentaires : la consolidation du cœur de métier qu'est la philosophie du droit *lato sensu* et l'ouverture de nouveaux chantiers à travers, notamment, l'enrichissement de l'Encyclopédie en ligne, l'exploration de la théorie de l'Etat et l'étude des rapports entre modernité et totalitarismes. La continuité avec la période écoulée est bien orchestrée. Le projet dénote le fait que l'Institut a réussi à résoudre et dépasser la crise qu'il a traversée en 2007 au moment du départ de son ancien directeur et de la relève que son successeur a su organiser en s'entourant de jeunes talents. L'envergure intellectuelle du projet mériterait incontestablement l'appui d'un ingénieur de recherche.



4 • Déroulement de la visite

Dates de la visite : 18 Décembre 2012

Début : 13h30

Fin : 15h30

Lieu de la visite : Salle des Actes de l'université Paris 2

Institution : Université Paris 2

Adresse : 12 Place du Panthéon 75231 Paris Cedex 05

Locaux spécifiques visités :

Il n'a pas été possible, vu les contraintes de temps, de visiter les locaux de l'unité, connus par ailleurs des membres du comité d'expertise.

Déroulement ou programme de visite :

Le comité a d'abord eu un échange d'une heure et demie avec le directeur et le co-directeur de l'équipe. Il s'est ensuite entretenu avec des représentants de doctorants et des tutelles.

5 • Statistiques par domaine : SHS au 10/06/2013

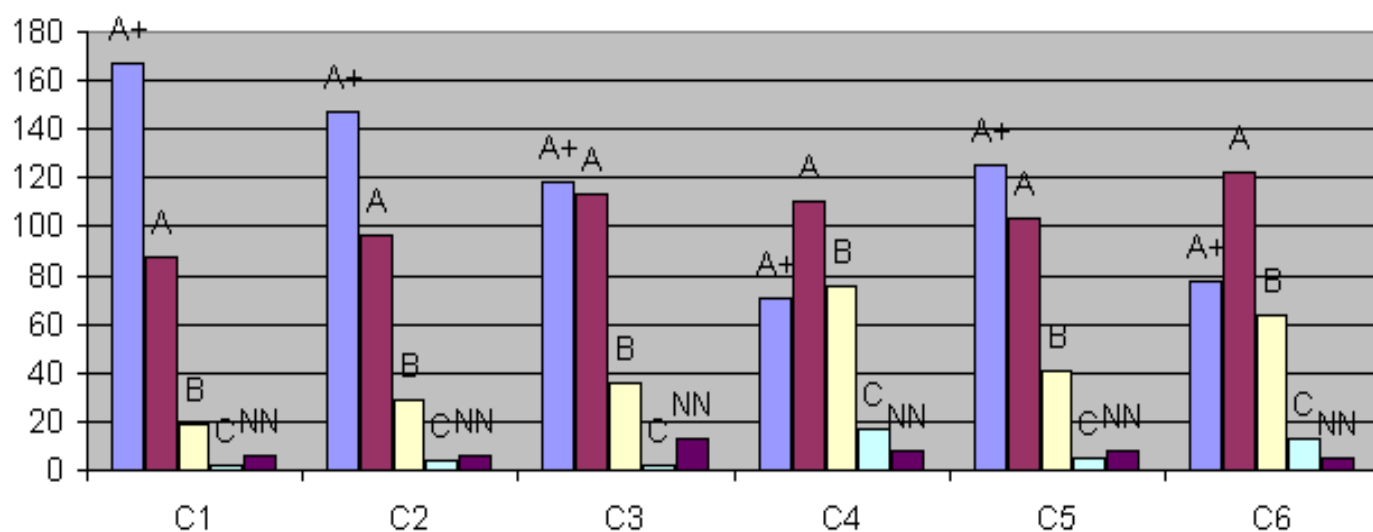
Notes

Critères	C1 Qualité scientifique et production	C2 Rayonnement et attractivité académiques	C3 Relations avec l'environnement social, économique et culturel	C4 Organisation et vie de l'entité	C5 Implication dans la formation par la recherche	C6 Stratégie et projet à cinq ans
A+	167	147	118	71	125	78
A	88	96	113	110	103	122
B	19	29	36	76	41	64
C	2	4	2	17	5	13
Non Noté	6	6	13	8	8	5

Pourcentages

Critères	C1 Qualité scientifique et production	C2 Rayonnement et attractivité académiques	C3 Relations avec l'environnement social, économique et culturel	C4 Organisation et vie de l'entité	C5 Implication dans la formation par la recherche	C6 Stratégie et projet à cinq ans
A+	59%	52%	42%	25%	44%	28%
A	31%	34%	40%	39%	37%	43%
B	7%	10%	13%	27%	15%	23%
C	1%	1%	1%	6%	2%	5%
Non Noté	2%	2%	5%	3%	3%	2%

Domaine SHS - Répartition des notes par critère





6 • Observations générales des tutelles



**UNIVERSITÉ
PANTHÉON-ASSAS
PARIS II**
DROIT - ECONOMIE - SCIENCES SOCIALES

Paris, le 23 avril 2013

Affaire suivie par
Mission recherche
Catherine Perrault
Tel : 01.44.41.56.00
catherine.perrault@u-paris2.fr

Objet: Réponse du Président de l'université Panthéon-Assas au sujet du rapport d'évaluation établi par le comité d'experts de l'AERES sur l'Institut Michel Villey (IMV) S2PUR140005835

Mesdames et Messieurs les experts du
comité d'évaluation de l'AERES

Mesdames, Messieurs,

Suite à l'évaluation de l'Institut Michel Villey le 18 décembre 2012, vous nous avez fait parvenir votre rapport afin que le directeur puisse s'il le souhaite vous faire part de ses observations.

Le Directeur de l'IMV, M. Olivier BEAUD a estimé que le rapport d'évaluation établi par le comité d'experts de l'AERES sur son unité de recherche n'appelait aucune observation de sa part mais contenait une erreur factuelle d'une certaine importance (Document joint).

Je vous prie d'agréer, Mesdames, Messieurs, mes salutations les meilleures.

Guillaume LEYTE
Président de l'université Panthéon-Assas